

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 février 2024 Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire Date de convocation : 1 ^{er} février 2024 Secrétaire de séance : Mme Anne DEBAISIEUX	Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 16 Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 3.0/02.07
---	---

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Florence Emery, Anne Debaisieux, Delphine Lambert, Sandy Dupuis, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.
Étaient absents excusés : MM. Johan Delacroix (donne pouvoir à M. Gilbert MERLIN), Pascal Peltier (donne pouvoir à Mme Anne Debaisieux),
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : FINANCES – Refonte du site internet de la commune de Saint-Martin-du-Vivier – Demande de subventions - Autorisation

Le Maire expose :

Le développement constant du numérique a profondément modifié nos modes de communication dans nos collectivités et changé les organisations de travail de tous les métiers de la fonction publique territoriale.

C'est pourquoi, il est nécessaire que le site internet actuel de la commune, devenu obsolète et complexe à administrer, soit totalement refondu, imaginé différemment, enrichi, développé, afin d'en faire un outil plus logique et efficace.

Le nouveau site est pensé comme un média de communication pour la collectivité et une plateforme d'accès à l'information pour les citoyens.

Son ergonomie va répondre à une pratique simple et conviviale, tant pour l'administration que pour les visiteurs. Il deviendra à la fois un support de l'information communale et de l'action de la municipalité et aussi un guichet numérique grâce auquel les administrés pourront communiquer et interagir avec les services de la commune dans leurs procédures et leurs demandes.

Considérant que ce projet est susceptible d'être éligible aux aides accordées par les organismes publics ou privés dans le cadre de l'innovation et la transformation numérique des collectivités territoriales,

Considérant qu'une offre en adéquation avec les besoins de la commune a été présentée pour un montant prévisionnel **15 000 € H.T.**

Entendu l'exposé du Maire, il proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** le projet de refonte du site internet
- **de solliciter** ces aides financières aux taux maximums et d'adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 076-217606177-20240207-D30022024-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de refonte du site internet,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter auprès de l'ensemble des institutions et organismes publics ou privés des subventions aux taux les plus élevés possibles pour la refonte de son site internet.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.

Le Maire,

Gilbert MERLIN

